

# CONTRAT

## AGENT COMMERCIAL

Entre la Maison .....  
dont le siège est à ..... d'une part,

et

Monsieur .....  
demeurant à ..... d'autre part,

### Il a été convenu ce qui suit :

1. La Maison ..... confie à Monsieur..... qui accepte la représentation en son nom et pour son compte des produits qui font l'objet de son commerce, à savoir :.....

Monsieur .....exercera cette représentation sans lien de subordination et dans position d'agent commercial mandataire.

En conséquence, Monsieur ....., dans ses rapports avec la Maison....., ne saurait en aucun cas relever des dispositions de la loi modifiée du 18 juillet 1937 incorporée dans l'article 29 K et suivants du livre 1<sup>er</sup> du Code du Travail, ni être soumis aux diverses obligations résultant de ce texte.

Dans le secteur qu'il a proposé comme étant celui dans lequel il travaille habituellement, à savoir :..... Monsieur ..... prospectera la clientèle (gros, demi-gros, particuliers) en vue du placement des vendus par la Maison .....

2. Le présent contrat prendra effet à partir de la date de sa signature par les parties contractantes. Il est conclu sans détermination de durée et pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre partie au moyen d'une simple lettre recommandée avec accusé de réception. Celle des deux parties qui en prendra l'initiative devra respecter un délai de prévenance de     mois.

3. Monsieur ..... exercera son mandat en pleine indépendance et liberté. Il ne sera aucunement tenu de rendre compte de ses démarches et pourra exercer toute autre activité de son choix comme représentant ou à tout autre titre, sans avoir à communiquer à la Maison ..... le nom des personnes ou des entreprises auxquelles il prêtera son concours.

Monsieur ..... se réserve le droit d'effectuer des opérations pour son compte personnel. Il s'interdit toutefois de concurrencer la Maison .....ou d'accepter de représenter une entreprise concurrente sans l'accord de la Maison .....

4. Sur les affaires directes traitées dans le secteur vin ci-dessus, Monsieur ..... aura droit à une commission de ..... %. Le droit à la commission ne prendra naissance qu'après acceptation des commandes par la Maison .....et au prorata des paiements.

Les commissions sont calculées sur le montant net encaissé, départ cave et Hors Taxes.

La Maison..... se réserve le droit de refuser les commandes transmises par Monsieur..... en cas de solvabilité douteuse du client sans que ce refus puisse donner droit à Monsieur ..... à une indemnité ou commission.

5. En raison de la nature du présent contrat la Maison ..... n'est pas à considérer comme l'employeur, mais seulement comme le mandant de Monsieur qui renonce par avance à se prévaloir de l'article 2000 du Code Civil.

Monsieur ..... déclare expressément avoir la qualité de professionnel non salarié et s'engage à se prévaloir exclusivement de cette qualité auprès des différentes administrations pour la détermination de ses droits et obligations.

La Maison ..... déclarera en fin d'année à l'administration fiscale à la rubrique "Honoraires, Courtages et Commissions", les sommes versées à Monsieur ..... en application du présent contrat.

Monsieur ..... certifie avoir donné son adhésion à une Caisse d'Allocations Familiales, à titre d'employeur ou de travailleur indépendant et à une Caisse d'Allocations Vieillesse pour les non-salariés.

La Maison ..... n'est pas responsable des accidents dont Monsieur..... pourrait être victime et de ceux qu'il pourrait causer. Il appartient à ce dernier de garantir sa propre responsabilité contre les conséquences des accidents et de faire le nécessaire pour garantir également la responsabilité qu'il peut encourir du fait de l'emploi de salariés.

6. Monsieur ..... pourra recruter et employer des sous-agents sans autorisation, étant entendu que, conformément au statut des agents commerciaux, il fera son affaire personnelle de toutes les questions sociales et fiscales relatives à l'emploi de sous-agents et qu'il supportera toutes les charges patronales afférentes à l'emploi de ses sous-agents.

Monsieur ..... reconnaît également qu'il ne bénéficie pas des différentes lois sociales établies en faveur des salariés. Il déclare être immatriculé sous le N° ..... au Registre Spécial des agents commerciaux tenu au greffe du Tribunal de Commerce de ..... et être en possession du récépissé d'immatriculation.

7. Monsieur ..... déclare renoncer au bénéfice de l'article 2000 du Code Civil et s'engage à ne pas réclamer à la Maison ..... une indemnité de quelque nature que ce soit en cas où il serait victime d'un accident dans l'exercice de son activité.
8. Toutes les contestation relatives à l'exécution du présent contrat sont exclusivement de la compétence du Tribunal de Commerce du Département de .....

Fait en ..... exemplaires.

A ..... le.....